Télécharger une attestation

Etapes à suivre

Cliquez sur le lien suivant : https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/
Sous 'Choisissez votre langue', cliquez sur 'Français'.
Vous serez dirigé vers la page suivante : https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/login
Cliquez sur 'Connexion'.
Connectez-vous : Itsme, lecteur de carte d'identité…
Sur la page https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/intent
1. Choisissez dans « Veuillez sélectionner votre catégorie: », « Expert judiciaire ou traducteur/interprète… »
2. Choisissez dans « Veuillez sélectionner votre profil: » « Interprète/Traducteur ».
3. Choisissez dan « Veuillez sélectionner une action: » « Inscription au Registre National »
Dans la page https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/expreg/competence , choisissez « Suivant ».
Dans la page https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/expreg/specialisation
Cliquez sur « Suivant »
Dans le cadre (« Attention! Vous n'avez sélectionné aucune spécialisation. Vous souhaitez aller plus loin et uniquement transférer des documents au registre national? », cliquez sur « Oui ».
Vous êtes redirigé vers la page https://access.eservices.just.fgov.be/edeposit/fr/expreg/document
Allez dans le cadre « Pièces jointes formations et expériences continues » et cliquez sur la croix verte à gauche de « Preuve de formation continue ».
Dans la liste des fichiers de votre ordinateur, sélectionnez le fichier souhaité et cliquez sur « ouvrir » dans le même menu.
Si vous souhaitez télécharger plusieurs attestations, téléchargez-les une par une (sinon, un message d'erreur apparaîtra).
Au bas du formulaire en ligne, cochez la case « Je déclare être disponible… ».
Cliquez sur le champ de texte « Je déclare avoir pris connaissance du code de déontologie… ».
Le code de déontologie s'affiche alors. Cliquez sur « J'accepte ».
Cliquez ensuite sur « Envoyer la demande ».
Vous recevrez un accusé de réception. Nous vous recommandons de l'enregistrer sur votre ordinateur. Vous pouvez le télécharger directement via le site web. Vous le recevrez également par courrier électronique et pourrez également le télécharger à partir de ce courriel.
Prêt !